

Découvrez
le site dédié à
l'événement :
[www.actualite-
sociale.fr](http://www.actualite-sociale.fr)

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ ACTUALITÉ SOCIALE 2017

LES 29 ET 30 JANVIER 2018, À PARIS

Le rendez-vous annuel des professionnels
du droit social et des ressources humaines !



OBJECTIFS

- Faire le point sur l'ensemble des thèmes marquants de l'actualité sociale de l'année 2017 et de début 2018
- Mesurer la portée pratique des dernières nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- Décrypter l'actualité à travers le regard croisé d'experts en droit social
- Echanger avec vos pairs sur l'impact de cette actualité dans les entreprises

PUBLIC

Directeurs et Responsables RH - Responsables des affaires sociales - Juristes d'entreprise - Avocats - Conseils - PDG - Managers

PRÉSIDENTS DE SÉANCE

Christophe RADÉ, Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux

Paul-Henri ANTONMATTEI, Professeur à l'Université Montpellier I, Avocat associé, Barthélémy Avocats

INTERVENANTS

Laurence PÉCAUT-RIVOLIER, Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

Fanélie DUCLOZ, Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

Marie-Laurence BOULANGER, Avocat associé en droit social, Fromont Briens

Eric MANCA, Avocat associé, August & Debouzy Avocats

Hervé GOSSELIN, Ancien conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

Sabrina DOUGADOS, Avocat associé en droit social, Fromont Briens

Hervé LANOUZIÈRE, Inspecteur des affaires sociales, IGAS (sous réserve)

Béatrice POLA, Avocat associé, Proskauer

Elisabeth LAHERRE, Avocat associé, Coblenz et associés

Vincent CARON, Avocat associé, Directeur du Pôle santé – sécurité, Fidal

David RIGAUD, Avocat associé, spécialisé en droit de la protection sociale, Rigaud Avocats



4 ATELIERS OPÉRATIONNELS SUR LES ORDONNANCES MACRON LES 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER 2018, À PARIS

- **Atelier 1 - Mercredi 31 janvier 2018, à Paris (9h - 12h30)**
S'approprier le nouveau visage des institutions représentatives du personnel (IRP) après les Ordonnances Macron
- **Atelier 2 - Mercredi 31 janvier 2018, à Paris (14h - 17h30)**
Négociation collective : intégrer les nouvelles obligations après la réforme en droit du travail
- **Atelier 3 - Jeudi 1^{er} février 2018, à Paris (9h - 12h30)**
Le licenciement après les Ordonnances Macron : comment sécuriser et assouplir les procédures ?
- **Atelier 4 - Jeudi 1^{er} février 2018, à Paris (14h - 17h30)**
Mettre en place le télétravail dans l'entreprise : apports des Ordonnances Macron et évolutions pratiques

Nombre de participants limité.
A jour des derniers décrets

≡ ÉDITO

Madame, Monsieur,

L'année 2017 est à nouveau une année importante en matière de droit social.

La réforme du Code du travail par ordonnances modifie en profondeur les relations individuelles et collectives de travail. Le Gouvernement entend se tenir rigoureusement au calendrier initial : **une application de l'ensemble des mesures (ordonnances et décrets) au 1^{er} janvier 2018.**

Face à de tels objectifs, nombre de questions se posent : Quelles nouvelles possibilités en matière de négociation collective ? Quid de la mise en place et des moyens du nouveau comité social économique ?

Quelles sont les évolutions en matière de licenciement et de sécurisation de la relation de travail ?

Quels apports pour le télétravail ?

Ainsi **la conférence d'actualité sociale 2017 sera l'occasion idéale de faire le point sur la réforme un mois seulement après l'application de l'ensemble de ses dispositions.**

En outre, **la jurisprudence de 2017 n'a pas été en reste**, cette dernière ayant fait l'objet de **nombreux revirements** et ayant apporté des **précisions relatives à des sujets fondamentaux du droit du travail.**

Pour **vous permettre de bénéficier d'un tour d'horizon complet de ces dispositions** et de cerner les enjeux pratiques qui en découlent, ELEGIA Formation organise en partenariat avec actuEL-RH.fr® et le Dictionnaire Permanent Social des Editions Législatives, **deux journées d'actualité sociale les 29 et 30 janvier 2018.**

Des experts en droit du travail décryptent pour vous les principales évolutions législatives et jurisprudentielles et répondent à vos questions.

Une **documentation détaillée reprenant toute l'actualité sociale de 2017** et réalisée par la rédaction des Editions Législatives sera **remise à chaque participant.**

Par ailleurs, un **approfondissement des thèmes principaux abordés par la réforme** apparait essentiel pour et identifier leurs impacts sur vos pratiques. Les entreprises doivent en effet s'appropriier ces nouvelles règles.

C'est pourquoi ELEGIA Formation vous propose **4 ateliers pratiques** qui seront organisés **les 31 janvier et 1^{er} février 2018 :**

- **S'approprier le nouveau visage des institutions représentatives du personnel (IRP) après les Ordonnances Macron**, le mercredi 31 janvier 2018 à Paris de 9h à 12h30
- **Négociation collective : intégrer les nouvelles obligations après la réforme en droit du travail**, le mercredi 31 janvier 2018 à Paris de 14h à 17h30
- **Le licenciement après les Ordonnances Macron : comment sécuriser et assouplir les procédures ?** le jeudi 1^{er} février 2018 à Paris de 9h à 12h30
- **Mettre en place le télétravail dans l'entreprise : apports des Ordonnances Macron et évolutions pratiques**, le jeudi 1^{er} février 2018 à Paris de 14h à 17h30

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc DE BEZENAC

Consultant formation Droit social - GRH
ELEGIA Formation

≡ QUI ORGANISE CES JOURNÉES ?

Depuis 28 ans, ELEGIA conçoit et organise des événements pour vous permettre de **maîtriser l'actualité et ses conséquences pratiques.**



Tout au long de l'année, ELEGIA réunit les professionnels pour **décrypter les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles et leurs impacts** sur les métiers, **identifier les enjeux stratégiques et favoriser les bonnes pratiques.**

Grâce aux regards croisés de leurs intervenants, universitaires, avocats, magistrats, professionnels, **les conférences d'ELEGIA donnent une vision à la fois juridique et pragmatique.**

Retrouvez toutes les conférences sur www.elegia.fr.

≡ EN PARTENARIAT AVEC



Depuis plus de 65 ans, les EDITIONS LEGISLATIVES sont aux côtés de tous les professionnels du droit social avec le **Dictionnaire Permanent Social**. Cet ouvrage permet de trouver des solutions concrètes et actualisées à l'ensemble de leurs questions en droit du travail et de la protection sociale.

Le **Dictionnaire Permanent Social** existe aussi en version en ligne. Les praticiens retrouvent tout le contenu du dictionnaire permanent, mais également l'ensemble des sources citées dans l'ouvrage (jurisprudence, circulaires, décrets, codes, etc...). Pour tout renseignement sur les documentations des Editions Législatives, rendez-vous sur www.editions-legislatives.fr ou contactez-nous au 01 40 92 36 36.

actuEL *ressources humaines*
www.actuelrh.fr

Spécialement dédié aux professionnels des RH, le quotidien en ligne des

Editions Législatives **actuEL-RH.fr®**, sélectionne pour vous l'information sociale et juridique RH du jour, décrypte des enjeux qui en découlent et vous propose les solutions concrètes à mettre en œuvre.

actuEL-RH.fr®, le premier quotidien en ligne des professionnels RH

- Des supports d'information complémentaires pour réagir plus vite face à l'actualité
- Un contenu rédactionnel conçu comme un véritable outil d'aide à la décision
- Un espace fédérateur de la communauté RH
- Le savoir-faire des Editions Législatives

→ JOUR 1 LUNDI 29 JANVIER 2018

1. Contrat de travail : période d'essai, clauses, modification, CDD...le point sur les évolutions juridiques

- Actualité jurisprudentielle
- Apports des textes récents sur le contrat de travail : CDI de chantier, CDD...

2. Durée du travail et gestion des absences : apports de la jurisprudence et des réformes

- Temps de travail : le point sur les arrêts marquants et les derniers textes
- Congés et absences : les nouveautés

3. Les différents modes de rupture du contrat : apports des textes et de la jurisprudence récente

- Rupture conventionnelle, résiliation judiciaire et prise d'acte : les dernières précisions
- Actualité en matière de licenciement pour motif économique
- Licenciement pour motif personnel : apports de la jurisprudence et des textes

4. Inaptitude : le point sur les dernières évolutions

- Ordonnances Macron : nouvelles mesures relatives aux obligations de l'employeur sur le reclassement en cas d'inaptitude et renforcement de l'encadrement des modalités de contestation
- Les arrêts majeurs de 2017

5. Formation professionnelle : où en est-on ?

- Focus sur l'actualité jurisprudentielle 2017
- Retour sur le nouvel écosystème de la formation
- Volet Formation des ordonnances Macron : ce qu'il faut retenir
- Réforme 2018 de la formation et de l'apprentissage

→ JOUR 2 MARDI 30 JANVIER 2018

1. Actualité des relations sociales : apports des ordonnances Macron, des décrets et de la jurisprudence récente

- Où en sommes-nous concernant la réforme des IRP ? quelles sont les questions soulevées par les derniers textes ?
- Nouveautés jurisprudentielles concernant les IRP

2. Négociation collective : état des lieux depuis les ordonnances Macron et apports des arrêts marquants de l'année

- Nouvelles possibilités en matière de négociation collective : apport de la réforme
- Les apports de la chambre sociale de la Cour de cassation

3. Le point sur les évolutions attendues au cours de l'année 2018 en droit du travail**4. Droits fondamentaux, libertés individuelles et pouvoirs de l'employeur**

- Les arrêts récents en matière de discrimination et d'égalité de traitement
- Fait religieux en entreprise : apport de la CJUE et de la Cour de cassation
- Loi égalité et citoyenneté : quid de son application après son entrée en vigueur ?
- Action de groupe : la procédure devant le juge est fixée

5. Santé, sécurité et responsabilité de l'employeur

- Harcèlements, AT/MP, obligation de sécurité... les dernières évolutions
- Apports des textes

6. Protection sociale

- Les dernières précisions de la jurisprudence
- Les derniers textes en matière de protection sociale

4 ATELIERS OPÉRATIONNELS SUR LES ORDONNANCES MACRON LES 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER 2018, À PARIS

- **Atelier 1 - Mercredi 31 janvier 2018, à Paris (9h - 12h30)**
S'approprier le nouveau visage des institutions représentatives du personnel (IRP) après les Ordonnances Macron
- **Atelier 2 - Mercredi 31 janvier 2018, à Paris (14h - 17h30)**
Négociation collective : intégrer les nouvelles obligations après la réforme en droit du travail
- **Atelier 3 - Jeudi 1^{er} février 2018, à Paris (9h - 12h30)**
Le licenciement après les Ordonnances Macron : comment sécuriser et assouplir les procédures ?
- **Atelier 4 - Jeudi 1^{er} février 2018, à Paris (14h - 17h30)**
Mettre en place le télétravail dans l'entreprise : apports des Ordonnances Macron et évolutions pratiques

Nombre de participants limité.
A jour des derniers décrets

→ JOUR 1 LUNDI 29 JANVIER 2018

Sous la présidence de **Christophe RADÉ**, Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux
Avec la participation de **Fanélie DUCLOZ**, Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation

9h Début de la première journée

**1. Contrat de travail : période d'essai, clauses, modification, CDD...
le point sur les évolutions juridiques**

- Actualité jurisprudentielle
 - Clause de mobilité, clause d'indivisibilité... : les dernières précisions de la Cour de cassation
 - Un salarié peut-il perdre son statut de cadre à la suite d'un transfert d'entreprise ?
 - Apport de la jurisprudence en matière de CDD : Rupture anticipée, conclusion du contrat sous condition suspensive...
- Apports des textes récents sur le contrat de travail : CDI de chantier, CDD...

Marie-Laurence BOULANGER

2. Durée du travail et gestion des absences : apports de la jurisprudence et des réformes

- Temps de travail : le point sur les arrêts marquants et les derniers textes
 - Heures supplémentaires, temps partiel, astreinte... : les derniers apports de la jurisprudence
 - Notion de cadre dirigeant et règles relatives à la durée du travail
 - Quel contentieux en matière de forfait- jours après la loi Travail?
 - Le point sur les textes récents en matière de durée et d'aménagement du temps de travail
- Congés et absences : les nouveautés
 - Congés conventionnels supplémentaires : quand les intégrer dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés ?
 - Le fait d'accorder une demi-journée de congé uniquement aux femmes le 8 mars peut-il être discriminatoire ?
 - Apports des textes en matière de congés

*Marie-Laurence BOULANGER
Fanélie DUCLOZ*

11h - 11h15 Pause

3. Les différents modes de rupture du contrat : apports des textes et de la jurisprudence récente

- Rupture conventionnelle, résiliation judiciaire et prise d'acte : les dernières précisions
 - Rupture conventionnelle : les derniers arrêts concernant le défaut d'entretien préalable, la remise des documents au salarié, le champ d'application temporel, le refus d'homologation par la Direccte
 - Prise d'acte à l'initiative du salarié : l'importance de la notion de gravité du manquement de l'employeur
 - Salarié protégé : quand la prise d'acte produit les effets d'un licenciement nul

Fanélie DUCLOZ

- Actualité en matière de licenciement pour motif économique
 - Ordonnances Macron : redéfinition du périmètre d'appréciation de la cause économique du licenciement et de l'obligation de reclassement ; renforcement de l'encadrement des modalités de contestation ; nouvelles sanctions, nouvelles règles d'indemnisation, nouvelles prescriptions
 - Quel ordre des licenciements dans le cadre d'un plan de départ volontaire ?
 - Les arrêts marquants de 2017 en matière de PSE : PSE successifs et égalité de traitement, la notion du périmètre retenu par l'employeur, signature d'un PSE par un syndicat catégoriel...

*Christophe RADÉ
Marie-Laurence BOULANGER*

12h30 - 14h Déjeuner

- Licenciement pour motif personnel : apports de la jurisprudence et des textes
 - Les derniers apports majeurs depuis les ordonnances Macron en matière de licenciement
 - Le licenciement d'un lanceur d'alerte : les précisions de la Cour de cassation
 - Apports des arrêts 2017 en matière de faute grave : reconnaissance de dettes signée pour réparer une faute grave, vérification de la bonne réception de la lettre par le salarié, travail réalisé pour un concurrent...
 - Licenciement abusif (article L.1235-5 du code du travail) : l'existence du préjudice est présumée
 - Faute lourde : les derniers arrêts en la matière
 - Licenciement : un employeur peut produire en justice des mails d'une messagerie professionnelle non déclarée à la CNIL
 - Sort du licenciement motivé, même partiellement, par la mise en œuvre d'une procédure prud'homale
 - Arrêts maladie après un accident du travail : la protection contre le licenciement continue de s'appliquer
 - Licenciement et maternité : le point sur les dernières jurisprudences

Eric MANCA

4. Inaptitude : le point sur les dernières évolutions

- Ordonnances Macron : nouvelles mesures relatives aux obligations de l'employeur sur le reclassement en cas d'inaptitude et renforcement de l'encadrement des modalités de contestation
- Les arrêts majeurs de 2017
 - Inaptitude et consultation des DP, inaptitude et motivation de la lettre de licenciement, précision sur la nature juridique de l'indemnité compensatrice de préavis, convocation au second examen... apports de la Cour de cassation
 - Nature du poste de reclassement
 - Reclassement et clause de mobilité
 - Interdiction de substituer la reprise du paiement du salaire par des congés payés
 - Inaptitude d'un salarié protégé : les derniers arrêts
 - Portée de l'avis d'inaptitude du médecin du travail

Hervé GOSSELIN

16h15 - 16h30 Pause

5. Formation professionnelle : où en est-on ?

- Focus sur l'actualité jurisprudentielle 2017
- Retour sur le nouvel écosystème de la formation
 - Exigence légale de qualité, formations distancielles, forfait parcours, logique de certification, etc.
- Volet Formation des ordonnances Macron : ce qu'il faut retenir
- Réforme 2018 de la formation et de l'apprentissage
 - Où en sont les négociations ?
 - Quelles mises en perspectives au regard des politiques et/ou pratiques de formation dans les entreprises ?

Sabrina DOUGADOS

17h30 Clôture de la première journée

→ JOUR 2 MARDI 30 JANVIER 2018

Président de séance : **Paul-Henri ANTONMATTEI**, Professeur à l'Université Montpellier I, Avocat associé, Barthélémy Avocats
Avec la participation de **Laurence PÉCAUT-RIVOLIER**, Conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation
et de **Hervé LANOUZIÈRE**, Inspecteur des affaires sociales, IGAS (sous réserve)

9h Début la seconde journée

1. Actualité des relations sociales : apports des ordonnances Macron, des décrets et de la jurisprudence récente

- Où en sommes-nous concernant la réforme des IRP ? quelles sont les questions soulevées par les derniers textes ?
 - Le nouveau comité social et économique : les entreprises concernées et la question des délais de mise en place
 - Quelles sont les règles de mise en place et de fonctionnement ?
 - Quelle place pour la commission santé sécurité et conditions de travail qui remplace le CHSCT ?

Paul-Henri ANTONMATTEI

- Nouveautés jurisprudentielles concernant les IRP
 - Le Conseil constitutionnel a validé les délais préfix de consultation du CE
 - Le CE bénéficie de la protection du code de la consommation pour ses contrats relatifs à ses activités sociales et culturelles
 - DUP : l'inéligibilité des salariés mis à disposition portée devant le conseil constitutionnel
 - Représentativité patronale : l'audience des organisations est établie pour la première fois

*Laurence PÉCAUT-RIVOLIER
Béatrice POLA*

10h45 - 11h Pause

2. Négociation collective : état des lieux depuis les ordonnances Macron et apports des arrêts marquants de l'année

- Nouvelles possibilités en matière de négociation collective : apport de la réforme
 - Extension du champ de la primauté des accords d'entreprise
 - Quelle articulation entre accord de branche et d'entreprise ?
 - Restructuration des branches et extension des accords
 - La négociation annuelle obligatoire (NAO)
 - La BDES, outil de négociation : quelles évolutions ?

Paul-Henri ANTONMATTEI

- Les apports de la chambre sociale de la Cour de cassation
 - Quid du délai et de la forme de l'opposition à l'entrée en vigueur d'un accord collectif ? La jurisprudence s'est penchée sur la question
 - Principe de loyauté de la négociation : les derniers arrêts
 - Un accord d'entreprise peut interdire l'envoi groupé de communications syndicales à tous les salariés ?

*Laurence PÉCAUT-RIVOLIER
Béatrice POLA*

3. Le point sur les évolutions attendues au cours de l'année 2018 en droit du travail

Paul-Henri ANTONMATTEI

12h30 - 14h Déjeuner

4. Droits fondamentaux, libertés individuelles et pouvoirs de l'employeur

- Les arrêts récents en matière de discrimination et d'égalité de traitement
- Fait religieux en entreprise : apport de la CJUE et de la Cour de cassation
- Loi égalité et citoyenneté : quid de son application après son entrée en vigueur ?
- Action de groupe : la procédure devant le juge est fixée

*Elisabeth LAHERRE
Laurence PÉCAUT-RIVOLIER*

5. Santé, sécurité et responsabilité de l'employeur

- Harcèlements, AT/MP, obligation de sécurité... les dernières évolutions
 - Obligation de sécurité de résultat ou obligation de moyens renforcée ? Que dit la jurisprudence ?
 - RPS et obligation de sécurité de résultat : les derniers arrêts
 - Le nouveau périmètre d'indemnisation du préjudice d'anxiété
 - Dépistage des stupéfiants en entreprise : une nouvelle obligation pour l'employeur
- Apports des textes
 - Le point sur les pouvoirs de l'Inspection du travail : droit d'entrée et de visite, arrêt d'activité, vérification de l'état de conformité du matériel ...
 - A quelles informations ou documents a-t-il désormais accès en lien avec la sécurité et la santé au travail ?
 - Quels sont les nouveaux droits des personnes mises en cause par l'Inspection du travail ?

*Vincent CARON
Laurence PÉCAUT-RIVOLIER*

16h15 - 16h30 Pause

6. Protection sociale

- Les dernières précisions de la jurisprudence
 - L'actualité des clauses de désignation
 - Quel droit nouveau des clauses de recommandation ?
 - La portabilité de la complémentaire santé : quid en cas de liquidation judiciaire
 - Portée normative d'une circulaire ou d'une instruction du ministre chargé de la sécurité
 - Contrôle URSSAF et vices de forme
 - Actualité jurisprudentielle liée aux chefs de redressement : caractère collectif et obligatoire, caractère complémentaire...
- Les derniers textes en matière de protection sociale
 - Décret « Loi Evin » : quel maintien de droits (Décret n° 2017-372 du 21 mars 2017) ?
 - La retraite supplémentaire : quels impacts du Fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) ? Quelles actualités des régimes à prestations définies ?

*David RIGAUD
Laurence PÉCAUT-RIVOLIER*

17h30 Clôture de la seconde journée

Nombre de participants limité.
A jour des derniers décrets

ATELIERS COMPLÉMENTAIRES

LES 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER 2018

4 ATELIERS OPÉRATIONNELS SUR LES ORDONNANCES MACRON

→ JOUR 3 MERCREDI 31 JANVIER 2018

Atelier 1 (9h - 12h30)

S'approprier le nouveau visage des institutions représentatives du personnel (IRP) après les Ordonnances Macron

≡ OBJECTIFS

- Cerner les incidences pratiques de la réforme en matière d'instances représentatives du personnel
- Obtenir les clés d'une mise en œuvre simple et efficace du Conseil social et économique
- Partager les bonnes pratiques de gestion des relations sociales

≡ INTERVENANT

Christophe FROUIN, Avocat associé FIDERE avocats

≡ PROGRAMME

1. Mettre en place le Comité social et économique : nouvelle instance unique
2. Le relooking de la BDES (Base de données économiques et sociales)
3. Les expertises : quelles nouveautés après les ordonnances Macron ?
4. Information et la consultation du CSE
5. Aménagements possibles : un autre CSE est-il juridiquement possible ?

Atelier 2 (14h - 17h30)

Négociation collective : intégrer les nouvelles obligations après la réforme en droit du travail

≡ OBJECTIFS

- Mesurer l'impact pour l'entreprise des Ordonnances Macron sur la négociation collective
- Mettre en œuvre de manière simple et efficace les nouvelles règles relatives à la négociation collective
- Partager les bonnes pratiques de gestion des relations sociales

≡ INTERVENANT

Geoffroy DE RAINCOURT, Avocat associé FIDERE Avocats

≡ PROGRAMME

1. Impacts de la réforme par ordonnances sur la négociation collective d'entreprise
2. La négociation obligatoire en entreprise
Rappel des grands principes de la NAO d'entreprise
Impact des ordonnances : la nouvelle obligation de négocier un accord d'organisation des NAO
Le contenu des trois blocs de NAO : comment bien construire ses accords ?

→ JOUR 4 JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2018

Atelier 3 (9h - 12h30)

Le licenciement après les Ordonnances Macron : comment sécuriser et assouplir les procédures ?

≡ OBJECTIFS

- Cerner les incidences pratiques de la réforme par ordonnances sur les procédures de rupture du contrat de travail
- Identifier les évolutions en matière de sanction du licenciement irrégulier
- Faire le point sur les difficultés rencontrées par les entreprises

≡ INTERVENANT

Catherine DAVICO-HOARAU, Avocat en Droit social, cabinet Coblenz et associés

≡ PROGRAMME

1. Assouplir l'obligation de motivation du licenciement
2. Sanction du licenciement irrégulier : quelles évolutions ?
3. Indemnisation : identifier les évolutions
4. Comment mettre en place des accords de rupture conventionnelle collective ?
5. Assouplissement du cadre juridique des licenciements économiques

Atelier 4 (14h - 17h30)

Mettre en place le télétravail dans l'entreprise : apports des Ordonnances Macron et évolutions pratiques

≡ OBJECTIFS

- S'approprier la notion de télétravail
- Cerner les incidences pratiques de la réforme par ordonnances sur la mise en place du télétravail en entreprise
- Obtenir des clés pour organiser au quotidien le télétravail

≡ INTERVENANT

Amyeric HAMON, Avocat associé, expert en droit social, cabinet Fidal

≡ PROGRAMME

1. Identifier la notion de télétravail
2. La mise en place du télétravail après les ordonnances
3. Organiser le télétravail au quotidien
4. Télétravail et management

Les Brunchs d'actualité sociale 2018 - 17^{ème} édition

Pour vous permettre de **suivre cette actualité législative et jurisprudentielle tout au long de l'année 2018**, ELEGIA, en partenariat avec actuEL-RH.fr®, journal d'information en ligne, et le Dictionnaire Permanent Social des Editions Législatives, vous proposent des **rendez-vous trimestriels autour d'un repas à l'anglaise**.

≡ DATES

4 sessions au choix à Paris
(4 demi-journées de 9h à 12h30)

- **Session 1** : 8 mars + 31 mai + 27 sept. + 15 nov. 2018
- **Session 2** : 13 mars + 7 juin + 4 oct. + 22 nov. 2018
- **Session 3** : 22 mars + 14 juin + 11 oct. + 29 nov. 2018
- **Session 4** : 29 mars + 21 juin + 18 oct. + 6 déc. 2018

≡ OBJECTIFS

- **Décrypter chaque trimestre l'actualité législative et jurisprudentielle** en droit social
- **Gagner du temps dans votre veille juridique**
- **Dégager des solutions pratiques pour votre entreprise** et bénéficier des conseils de nos experts
- **Partager votre expérience** avec celle de vos pairs
- **Développer votre réseau professionnel**

≡ INTERVENANTS

François TAQUET, Avocat spécialisé en droit du travail et droit de la sécurité sociale (sessions 1 et 2)

Dominique LE ROUX, Rédacteur en chef d'actuEL-RH.fr®, journal d'information en ligne des Editions Législatives (sessions 1 et 3)

Nathalie LEBRETON, journaliste juridique aux Editions Législatives (session 2)

Guillaume BRÉDON, Avocat associé du cabinet BRL, spécialiste de droit social (sessions 3 et 4)

Nicolas CZERNICHOW, Avocat associé du cabinet BRL, spécialiste de droit social (session 4)

≡ THÈMES TRAITÉS

(susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle)

- Impacts des dernières réformes : Loi Travail, Ordonnances Macron...
- Durée du travail, aménagement du temps de travail, congés, télétravail
- Modification du contrat de travail
- Ruptures du contrat de travail : prise d'acte, rupture conventionnelle, licenciement individuel, licenciement collectif, rupture de la période d'essai...
- Formation et GPEC
- Relations collectives de travail : nouvelles instances représentatives du personnel et évolutions notables en matière de négociation collective
- Santé au travail : pénibilité, qualité de vie au travail, risques psychosociaux, burnout, harcèlements
- Libertés du salarié : religion, liberté d'expression, droit à la déconnexion
- Discrimination et égalité de traitement
- Protection sociale : prévoyance, portabilité des droits, retraites, contrôle URSSAF

≡ MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Nos intervenants analysent et commentent les principales nouveautés législatives et jurisprudentielles en droit social.
- Les participants partagent leurs expériences et difficultés rencontrées dans la pratique.
- Des études de cas sont réalisées à partir des besoins exprimés

“ ACTUALITÉ SOCIALE : LES CLIENTS TÉMOIGNENT

L'intérêt de participer à notre rendez-vous annuel...

- Sujets d'actualité, compétence des interlocuteurs, diversité des intervenants permettant plusieurs approches. *Responsable RH*
- Permet d'accéder à la jurisprudence récente commentée par des experts qui se complètent de part leurs formations et leurs expériences. *DRH*
- Conférence très complète sur tous les sujets relevant du droit social, efficacité et pluridisciplinarité des intervenants qui accroît l'intérêt des sujets traités et débats qui en découlent. *Avocat*
- Qualité et complémentarité des échanges entre professeurs, praticiens et magistrats. *Directeur relations sociales*

...et de suivre l'actualité chaque trimestre

- Parfait complément de la conférence annuelle. Intervenants pédagogiques et dynamiques. *DRH*
- Revue de textes et de jurisprudence permettant de mettre en perspective avec les situations pratiques et de poser des questions. *Responsable des affaires juridiques*
- Permet d'aborder l'actualité sociale trimestrielle en une matinée, d'échanger des questions et des bonnes pratiques. *Responsable RH*
- Les thèmes abordés ainsi que les explications claires et illustrées permettent d'apporter des réponses aux cas pratiques rencontrés en entreprise. *Juriste en droit social*

Ce bulletin doit être dûment complété :
il est indispensable à la bonne gestion de votre dossier.
Retournez ce bulletin à ELEGIA Formation - 76 Boulevard Pasteur
CS 81626 75737 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 81 69 51 51
Fax : 01 81 69 51 00 - E-mail : elegia@elegia.fr

SOCIÉTÉ

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] []

Ville :

Tél :

Fax :

E-mail :

N° SIRET : []

Code grands comptes ELEGIA : []

Responsable formation :

M. Mme Mlle :

Au sein de la société, le dossier est suivi par

M. Mme. Mlle :

PARTICIPANT

Nom/Prénom :

Fonction :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Adresse d'envoi de la convocation :

ADRESSE de facturation

Société/Contact :

Adresse :

Tél. :

La signature de ce bulletin signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente figurant sur notre site internet www.elegia.fr ou à votre disposition en appelant le 01 81 69 51 51.

Signature et cachet de l'entreprise

S18023

*Remises exceptionnelles non cumulables entre elles ni avec d'autres promotions.

INSCRIPTION CONFÉRENCE

- Oui, je m'inscris à la **conférence Actualité sociale** des **29 et 30 janvier 2018**, Paris (9h-17h30) (Réf. S18023 - 510016)
Tarif : **1 895 € HT** soit 2 274 € TTC (restauration comprise)

INSCRIPTION ATELIERS

- Oui je m'inscris à **un ou plusieurs ateliers** :
- Atelier(s) choisi(s) :
- S'approprier le nouveau visage des institutions représentatives du personnel (IRP) après les Ordonnances Macron** du **mercredi 31 janvier 2018**, à Paris (9h - 12h30) (Réf. S18023- 519056)
 - Négociation collective : intégrer les nouvelles obligations après la réforme en droit du travail** du **mercredi 31 janvier 2018**, à Paris (14h - 17h30) (Réf. S18023 - 519057)
 - Le licenciement après les Ordonnances Macron : comment sécuriser et assouplir les procédures ?** du **jeudi 1^{er} février 2018**, à Paris (9h - 12h30) (Réf. S18023 - 519083)
 - Mettre en place le télétravail dans l'entreprise : apports des Ordonnances Macron et évolutions pratiques** du **jeudi 1^{er} février 2018**, à Paris (14h - 17h30) (Réf. S18023 - 514149)
- Tarifs (restauration non comprise)
1 atelier : 706 € HT (847,20€ TTC)
2 ateliers : 635,40 € HT par atelier (762,48 € TTC), soit **10%* de remise**
3 ateliers : 564,80 € HT par atelier (677,76 € TTC), soit **20%* de remise**
4 ateliers : 494,20 € HT par atelier (593,04 € TTC), soit **30%* de remise**
J'ai sélectionné ateliers, soit un montant total de € HT (..... € TTC)

INSCRIPTION CONFÉRENCE + ATELIERS

- Oui, je m'inscris au **Pack Conférence Actualité sociale** des **29 et 30 janvier 2018**, à Paris + **Ateliers Nouvelles IRP et Négociation collective** du **mercredi 31 janvier 2018**, à Paris (Réf. S18023 - 319059)
Tarif : **2 386 € HT** au lieu de 3 307 € HT, soit **921€* de remise** (2 863,20 € TTC - restauration comprise)
- Oui, je m'inscris au **Pack Conférence Actualité sociale** des **29 et 30 janvier 2018**, à Paris + **Ateliers Procédures de licenciement et Télétravail** du **jeudi 1^{er} février 2018**, à Paris (Réf. S18023 - 600080)
Tarif : **2 386 € HT** au lieu de 3 307 € HT, soit **921€* de remise** (2 863,20 € TTC - restauration comprise)
- Oui, je m'inscris au **Pack Conférence Actualité sociale** des **29 et 30 janvier 2018**, à Paris + **4 Ateliers** des **31 janvier et 1^{er} février 2018**, à Paris (Réf. S18023 - 600081)
Tarif : **3 585 € HT** au lieu de 4 719 € HT, soit **1 134€* de remise** (4 302 € TTC - restauration comprise)

INSCRIPTION BRUNCHS

- Oui, je m'inscris aux **Brunchs d'actualité sociale 2018** (Réf. S18023 - 321084)
Session de Brunchs choisie :
- Session 1 : 8 mars + 31 mai + 27 sept. + 15 nov. 2018**
 - Session 2 : 13 mars + 7 juin + 4 oct. + 22 nov. 2018**
 - Session 3 : 22 mars + 14 juin + 11 oct. + 29 nov. 2018**
 - Session 4 : 29 mars + 21 juin + 18 oct. + 6 déc. 2018**
- Tarif : **1 695 € HT** soit (2 034 € TTC - restauration comprise)

INSCRIPTION CONFÉRENCE + BRUNCHS

- Oui, je m'inscris au **Pack Conférence Actualité sociale** des **29 et 30 janvier 2018**, à Paris + **Brunchs d'actualité sociale 2018** (Réf. S18023 - 321085)
Session de Brunchs choisie :
- Session 1 : 8 mars + 31 mai + 27 sept. + 15 nov. 2018**
 - Session 2 : 13 mars + 7 juin + 4 oct. + 22 nov. 2018**
 - Session 3 : 22 mars + 14 juin + 11 oct. + 29 nov. 2018**
 - Session 4 : 29 mars + 21 juin + 18 oct. + 6 déc. 2018**
- Tarif : **2 693 € HT** au lieu de 3 590 € HT, soit **897€* de remise** (3 231,60 € TTC - restauration comprise)